

Concours enseignants du secondaire public : les recrutements externes ont presque doublé en 2014

■ Au titre de l'année 2014, 25 600 postes ont été ouverts au recrutement d'enseignants du second degré public par les voies externe (81,5 %), interne (7,5 %) et réservée (11 %). La mise en place d'un nouveau calendrier pour 2014 a permis d'organiser deux sessions, dites exceptionnelle et renouvelée, doublant l'offre de postes aux concours externes. Ces concours ont attiré beaucoup plus de candidats, quand bien même 39 % des présents aux concours exceptionnels ont choisi de se présenter une nouvelle fois aux concours renouvelés pour augmenter leurs chances de réussite. De plus, l'ouverture des concours aux étudiants inscrits en master 1 a contribué à élargir le vivier de candidats. Le nombre de présents pour un poste (hors candidatures multiples) est resté stable entre 2013 et 2014, malgré ce contexte de forte augmentation du nombre de postes. Les recrutements ont progressé de près de 80 % par rapport à 2013. C'est aux Capes externes de mathématiques, d'anglais et de lettres modernes que la crise du recrutement demeure la plus forte : 41 % de postes vacants en mathématiques.

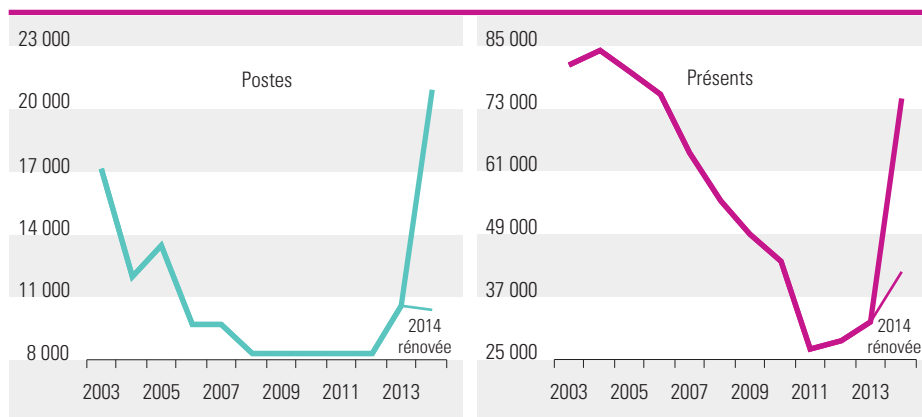
Catherine Valette, DEPP-A2

■ L'année 2014 est marquée par la tenue de deux sessions pour les concours externes du second degré, excepté l'agrégation : la session exceptionnelle, dont les épreuves se sont déroulées de manière anticipée (admissibilité en juin 2013 et admission en juin 2014), et une seconde session, renouvelée, organisée aux dates habituelles (admissibilité à l'automne 2013 et admission en juin 2014). Il était possible de se présenter aux deux sessions pour augmenter ses chances de réussite.

Les lauréats de la session exceptionnelle ont pris leurs fonctions à la rentrée 2014, ceux de la session renouvelée intégrant une formation dans les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE), pour une prise de fonction à la rentrée 2015.

Ces deux sessions réunies, 22 810 postes ont été ouverts aux concours externes (20 890) et internes (1 920) du second degré pour l'enseignement public, au titre des cinq concours : l'agrégation (10,7 % des postes offerts en 2014), le Capes

1 – Évolution du nombre de postes et de présents aux concours externes du second degré dans l'enseignement public



Champ : France entière.

Source : MENESR-DEPP / Système de gestion Ocean.

Directrice de la publication : Catherine Moisan
Secrétaire de rédaction : Marc Saillard
Maquettiste : Frédéric Voiret
Impression : DEPP/DVE
ISSN 1286-9392
Département de la valorisation et de l'édition
61-65, rue Dutot – 75732 Paris Cedex 15

(63,1 %), le Capeps (7,1 %), le Capet (4,6 %) et le CAPLP (14,5 %). 2 808 postes supplémentaires ont été ouverts aux concours et examens professionnels réservés (loi Sauvadet). Au total, un peu plus de 25 600 postes étaient offerts aux recrutements 2014 de personnels enseignants du second degré public contre 14 900 en 2013, soit une progression de 72 %.

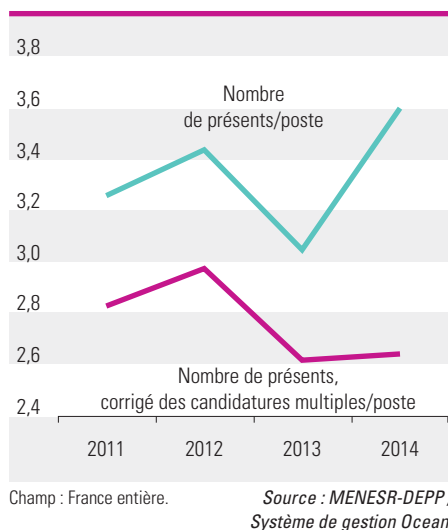
Deux fois plus de postes offerts aux concours externes

Aux seuls concours externes, l'offre de postes est multipliée par deux du fait de la session 2014 exceptionnelle (10 450 postes). Mais si l'on considère exclusivement la session 2014 dite « renouvelée », le nombre de postes ouverts (10 440) est comparable à celui de 2013 (10 632). Il avait sensiblement augmenté entre 2012 et 2013, après avoir été plusieurs années autour de 8 300 postes (FIGURE 1).

Les candidats ont profité des deux sessions pour multiplier leurs chances de succès

Face à ce doublement du nombre de postes aux concours externes, les can-

3 – Taux d'attractivité aux concours externes du second degré public, avec et sans les candidatures multiples



didats présents ont afflué. Ils sont passés de 32 405 en 2013 à 75 118 en 2014 (FIGURE 2), soit + 132 %. Mais cet afflux masque l'importance réelle du vivier des personnes candidatant. Ainsi, 39 % des présents aux concours exceptionnels ont choisi de se présenter une nouvelle fois aux concours renouvelés pour augmenter leurs chances de réussite.

Par ailleurs, comme les années précédentes, un candidat a pu se présenter à plusieurs concours. Mais en 2014, la possibilité de se présenter aux deux sessions s'est ajoutée aux habituelles multi-candidatures (de l'ordre de 13 à 14 %). Tout compte fait, les 75 000 candidatures ont en fait été portées par 55 000 personnes. Il reste que le nombre « réel » de candidats a néanmoins doublé par rapport à l'année dernière. Alors, le ratio de candidats présents pour un poste se maintient à 2,6, quand le taux de candidature habituellement affiché augmente, passant de 3 en 2013 à 3,6 en 2014 (3,2 à la session exceptionnelle et 4 à la session renouvelée) (FIGURE 3).

Quasiment deux fois plus d'admis aux concours externes

Au total, 16 274 recrutements ont été réalisés dans le cadre des concours externes 2014 ; c'est 7 169 de plus qu'à la session 2013, soit une augmentation de 79 %. L'augmentation est un peu inférieure (+ 76 %) en termes de personnes lauréates, les admissions multiples étant un peu plus nombreuses relativement en 2014 (5,5 % des admissions)

2 – Nombre de postes, de présents, d'admissibles et d'admis aux concours externes du second degré public selon le groupe de disciplines en 2014

	Postes		Présents		Admissibles		Admis		Taux de couverture	
	2014	dont 2014 ex.	2014	dont 2014 ex.	2014	dont 2014 ex.	2014	dont 2014 ex.	2014	dont 2014 ex.
Disciplines scientifiques	585	.	3 269	.	1 206	.	465	.	79,5	.
<i>dont : mathématiques</i>	395	.	1 690	.	786	.	275	.	69,6	.
Disciplines littéraires et sciences humaines	424	.	2 833	.	891	.	420	.	99,1	.
<i>dont : lettres modernes</i>	125	.	799	.	287	.	125	.	100,0	.
Langues	308	.	1 890	.	657	.	308	.	100,0	.
<i>dont : anglais</i>	170	.	1 031	.	366	.	170	.	100,0	.
Disciplines professionnelles	175	.	1 250	.	404	.	170	.	97,1	.
Disciplines artistiques	88	.	619	.	171	.	72	.	81,8	.
Éducation physique et sportive	40	.	471	.	90	.	40	.	100,0	.
Total agrégation	1 620	.	10 332	.	3 419	.	1 475	.	91,0	.
Disciplines scientifiques	4 009	2 194	11 259	5 749	6 270	3 015	2 739	1 329	68,3	60,6
<i>dont : mathématiques</i>	2 922	1 634	5 302	2 730	3 949	1 956	1 712	829	58,6	50,7
Disciplines littéraires et sciences humaines	5 046	2 724	17 482	8 981	7 525	3 691	4 038	2 000	80,0	73,4
<i>dont : lettres modernes</i>	2 268	1 178	4 626	2 456	3 160	1 726	1 846	939	81,4	79,7
Langues	3 848	2 142	14 453	7 770	6 057	3 287	3 045	1 530	79,1	71,4
<i>dont : anglais</i>	2 305	1 280	6 590	3 460	3 490	1 948	1 782	840	77,3	65,6
Disciplines artistiques	782	440	2 694	1 348	1 229	562	641	306	82,0	69,5
Langages spéciaux	7	2	22	5	17	4	7	2	100,0	100,0
Total Capes (1)	13 692	7 502	45 910	23 853	21 098	10 559	10 470	5 167	76,5	68,9
Capeps	1 549	839	4 399	1 906	2 509	1 097	1 373	663	88,6	79,0
Capet	1 001	541	4 286	2 263	1 455	556	765	363	76,4	67,1
Disciplines d'enseignement général	1 359	776	4 979	2 557	2 522	1 176	1 060	482	78,0	62,1
<i>dont : lettres-histoire et géographie</i>	488	300	1 564	812	904	445	371	183	76,0	61,0
<i>mathématiques-sciences physiques et chimiques</i>	450	270	1 674	798	829	438	348	168	77,3	62,2
Disciplines professionnelles	1 669	792	5 212	2 624	2 299	881	1 131	483	67,8	61,0
Total CAPLP	3 028	1 568	10 191	5 181	4 821	2 057	2 191	965	72,4	61,5
Tous concours externes	20 890	10 450	75 118	33 203	33 302	14 269	16 274	7 158	77,9	68,5

Remarque : le tableau comptabilise les candidatures : un candidat qui s'est présenté aux deux sessions, ou à plusieurs concours, est compté plusieurs fois.

(1) Les troisièmes concours sont comptabilisés avec les concours externes.

Champ : France entière.

Source : MENESR-DEPP / Système de gestion Ocean.

qu'en 2013 (4 %). Cette progression, bien que substantielle, est plus faible que celle du nombre de postes. Ceci dégrade le taux de couverture, entendu comme le nombre d'admissions rapporté à celui des postes. 22 % des postes sont restés vacants, contre 14 % l'année précédente (près d'un tiers des postes proposés à la session exceptionnelle, 13 % à la session renouvelée). Sans les admissions multiples, le taux de postes non pourvus s'établit à 26 % en 2014 et 18 % en 2013. Cette dégradation est à relativiser par le caractère inédit de l'augmentation du nombre de postes, attirant des candidats qui ne se seraient pas présentés autrement, probablement moins bien préparés aux exigences de ces concours. Finalement, plus de 15 000 personnes ont été recrutées, ce qui représente quasiment le double de l'année précédente.

Capes externe 2014 : le déficit n'est pas comblé en mathématiques, anglais et lettres modernes

Le taux de couverture des postes offerts, c'est-à-dire le nombre d'admis rapporté au nombre de postes, est moins élevé pour la session exceptionnelle. Pour le seul Capes externe, 3 200 postes sont restés vacants en 2014, soit 24 % (31 % au concours exceptionnel contre 14 % au concours renouvelé), au lieu de 16 % en 2013, détérioration à mettre en relation, de nouveau, avec une offre inédite de postes par rapport aux dernières années (FIGURE 2). Les admissions au Capes externe ont néanmoins doublé.

Ce taux varie sensiblement entre les disciplines. En 2014, 1 200 postes sont restés vacants en mathématiques, soit 41 % des postes offerts contre 31 % en 2013. En lettres modernes, la totalité des postes proposés avait été attribuée en 2013. Ce n'est plus le cas en 2014 avec 19 % de postes restés vacants. En revanche, en anglais, le taux de postes vacants a légèrement diminué, passant de 25 à 23 %. Mais le nombre d'enseignants recrutés dans ces disciplines déficitaires a quasiment doublé entre 2013 et 2014.

Le taux de couverture à l'agrégation externe de mathématiques se dégrade, passant de 83 à 70 % entre 2013 et 2014 : le taux de candidature devient plus élevé pour une offre de postes quasiment stable, mais les admis sont moins nombreux.

Le déficit se réduit sensiblement au Capet externe (24 % contre 35 % en 2013), tandis qu'il s'accroît au CAPLP externe (32 % au lieu de 28 %).

Deux promotions d'étudiants à l'externe en 2014

Les étudiants représentent toujours le premier vivier de recrutements externes d'enseignants du second degré public (61,8 % en 2014, part très proche de celle de 2013) (FIGURE 4). Les concours organisés au titre de l'année 2014, à l'exception de l'agrégation, ont une particularité : ils accueillent aussi bien les titulaires d'un master 1 (M1) que d'un master 2 (M2). Ils portent donc sur deux générations d'étudiants au lieu d'une seule en 2013.

Ainsi, un étudiant sur deux admis à un concours externe a déclaré posséder un M1 (10 %) ou être inscrit en M1 (42 %). Plus d'un sur trois est titulaire d'un M2 (26 %) ou engagé dans la finalisation du diplôme (10 %) : 65 % d'entre eux déclarent avoir un M2 dans le domaine des langues (22 %), des lettres (22 %) ou des sciences humaines, sociales et économiques (21 %), et seulement 11 % un M2 « métiers de l'enseignement ». Une centaine d'étudiants relevait du dispositif « emplois d'avenir professeur » (EAP), la plupart étant alors inscrits en première année de master. Plus des deux tiers d'entre eux ont été recrutés dans les disciplines identifiées comme prioritaires (lettres modernes, mathématiques et anglais).

Par ailleurs, 15 % des postes aux différents concours externes sont pourvus par des demandeurs d'emploi ou des candidats en activité dans les secteurs privé ou public ; une part en progression continue aux cours de ces dernières années (12,3 % en 2013).

Reprise des candidatures aux concours internes 2014

L'offre de postes est supérieure à 1 900 en 2014, après une stabilisation ces quatre dernières années autour de 1 800. Le nombre de candidats présents augmente moins relativement (+ 4 %), après plusieurs années de baisse (FIGURE 5). Le taux de candidats présents aux concours internes rapporté au nombre de postes demeure supérieur à 10, et nettement plus élevé qu'aux concours externes. Quasiment tous les postes ont

4 – Origine des lauréats des concours du second degré dans l'enseignement public (en %) en 2014

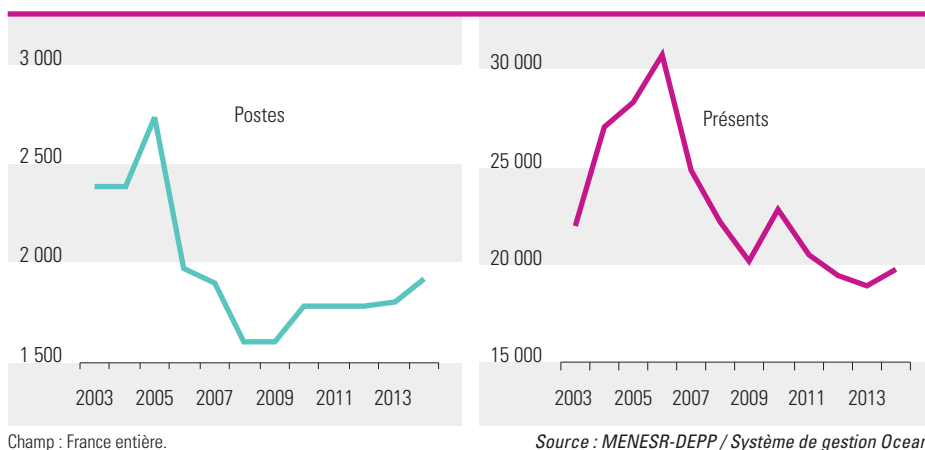
Origine des candidats	Agrégation		Capes		Capeps		Capet		CAPLP		Total des admis aux concours du second degré public		Taux de réussite	
	Externe	Interne	Externe	Interne	Externe	Interne	Externe	Interne	Externe	Interne	Externe	Interne	externe	interne
Étudiants	48,1	.	67,1	.	92,2	.	36,7	.	35,5	.	61,8	.	28,3	.
Élèves ENS	24,5	.	0,4	.	.	.	0,3	.	.	.	2,5	.	68,5	.
Personnels d'éducation et de surveillance	0,3	.	3,4	4,2	1,5	18,2	1,8	.	5,7	4,1	3,2	2,6	12,6	6,8
Demandeurs d'emploi, secteur privé, fonctionnaires	4,4	2,8	13,9	3,5	2,5	5,5	32,5	8,5	28,8	3,7	15,0	3,4	17,4	6,6
Maîtres auxiliaires	0,1	.	0,9	4,7	0,2	3,6	2,2	6,4	1,3	1,6	0,9	2,2	14,8	11,3
Contractuels	2,1	.	9,6	62,0	2,3	41,8	18,2	59,6	22,4	67,8	10,4	34,7	15,9	13,1
Vacataires	0,3	.	1,6	0,9	0,6	3,6	1,7	.	1,7	1,2	1,4	0,6	17,8	6,3
Enseignants du privé	0,1	.	0,2	1,6	.	1,8	0,3	.	.	1,6	0,2	0,9	14,1	21,6
Enseignants	20,1	97,2	2,9	23,1	0,7	25,5	6,3	25,5	4,6	20,0	4,6	55,6	9,8	8,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0		
Effectifs	1 475	825	10 470	695	1 373	55	765	47	2 191	245	16 274	1 867	21,7	9,4

Remarque : les troisièmes concours sont comptabilisés avec les concours externes.

Champ : France entière.

Source : MENESR-DEPP / Système de gestion Ocean.

5 – Évolution du nombre de postes et de présents aux concours internes du second degré dans l'enseignement public



été pourvus comme les années précédentes ; à peine 3 % d'entre eux n'ont pas trouvé preneur. 1 867 lauréats sont issus de ces concours.

Les concours internes du public présentent la particularité de recouvrir deux types de recrutement. D'une part, les enseignants constituent la majorité

des admis à l'agrégation (97,2 %), recrutement à rapprocher d'une promotion interne (FIGURE 4). D'autre part, un grand nombre de lauréats des autres concours internes reste composé d'agents non titulaires, recrutement alors identifié comme une voie de titularisation ; 34,7 % des lauréats des concours internes sont

des professeurs contractuels. Depuis 2013, une autre possibilité de titularisation est ouverte par la loi Sauvadet avec les concours réservés mis en place pour une durée de quatre ans.

Les concours réservés ne font plus recette en 2014

Les concours réservés permettent à des enseignants contractuels qui ont l'expérience du terrain de devenir titulaires. L'épreuve d'admissibilité repose sur l'étude d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP). Cette année, le nombre d'admis est très inférieur aux postes proposés (FIGURE 6, voir « en savoir plus »). Alors que l'offre progresse de 13 %, le nombre de dossiers examinés a été divisé par deux entre 2013 et 2014, donc les candidats admissibles et admis sont nettement moins nombreux (- 47 % et - 26 %).

Ainsi, près de la moitié des postes proposés au Capes réservé du secteur public n'est pas pourvue, les deux tiers au Capet réservé, contre seulement 10 % en 2013 pour chacun de ces concours. En mathématiques, 46 % de postes sont restés vacants (aucun en 2013) ; 45 % en lettres modernes, 68 % en anglais et 19 % pour l'ensemble des postes de professeurs de lycée professionnel (PLP). ■

RÉGLEMENTATION

Les épreuves de la session exceptionnelle demeurent définies dans les arrêtés du 28 décembre 2009 modifiés. La mise en œuvre d'une nouvelle définition des épreuves des concours externes et internes est fixée par l'arrêté du 19 avril 2013. L'agrégation n'est pas concernée par la rénovation. L'épreuve d'admissibilité des concours internes reste inchangée et consiste toujours en un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) rédigé par le candidat.

De septembre 2013 à juin 2014, les « admissibles 2013 » ont pu, dans le cadre d'un contrat, effectuer des stages en responsabilité sous la forme d'un tiers-temps de service d'enseignement rémunéré à hauteur d'un mi-temps.

Les concours 2014 anticipés ou renouvelés s'adressent aux étudiants inscrits en master 1 mais les étudiants inscrits ou diplômés en

master 2 peuvent également s'y présenter, de même que les titulaires d'un titre sanctionnant un cycle d'études postsecondaires d'au moins cinq années. Les candidats aux concours internes doivent en outre remplir les conditions de services publics (ancienneté notamment) en qualité d'agent public. À titre transitoire et jusqu'à la session 2015 incluse, les conditions de titre ou de diplôme des candidats aux concours internes recrutés avant le 30 juillet 2009 restent celles en vigueur à la session 2009. Les troisièmes concours, organisés à partir de 2002, sont comptabilisés avec les concours externes. Ils sont ouverts aux candidats qui justifient de cinq années d'activités professionnelles accomplies dans le cadre d'un contrat de droit privé. Aucune condition de titre ou de diplôme n'est exigée. Sont dispensés de diplôme les mère ou père d'au moins trois enfants, ou les sportifs de haut niveau.

en savoir plus

➔ Pour accéder à la FIGURE 6, voir la rubrique « Télécharger les données : tableaux et graphiques au format Excel ».

www.education.gouv.fr/statistiques
depp.documentation@education.gouv.fr

SOURCE, CHAMP ET DÉFINITIONS

Source, champ

Les résultats aux différents concours de recrutement d'enseignants proviennent de la collecte d'information effectuée à partir d'extractions du système de gestion Ocean. Le champ géographique recouvre la France entière (France métropolitaine, départements

d'outre-mer [DOM] collectivités d'outre-mer [COM] et Nouvelle-Calédonie).

Définitions

Capes. Certificat d'aptitude au professorat du second degré.

Capeps. Certificat d'aptitude professionnelle à l'enseignement de l'éducation physique et sportive.

Capet. Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique.

CAPLP. Certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel.

Présents. Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours, ou ayant envoyé un dossier RAEP. Leur nombre est toujours inférieur ou égal à celui des candidats inscrits.

Admis. Candidats admis sur liste principale.

Taux de couverture. Rapport du nombre d'admis au nombre de postes, en %. ■